



PLAN DE FORMATION

THEME : TRANSMISSIONS À TITRE GRATUIT

OBJECTIFS :

Maîtriser tous les dispositifs fiscaux en faveur de la transmission d'entreprise.

Comprendre quels sont les dispositifs juridiques et fiscaux pouvant se combiner entre eux afin d'optimiser la transmission de l'entreprise à titre gratuit.

CONTENU PEDAGOGIQUE :

1,5 jours

1. Les stratégies de transmission

Les libéralités-partage : en ligne directe, en ligne collatérale

Quelles opportunités patrimoniales offrent la réincorporation civile des donations antérieures ?

Incidences fiscales

Les transmissions transgénérationnelles :

Pour les stratégies de transmission d'un « bien de famille »

Pour les stratégies de transmission d'entreprise dans le cadre du cercle familial

Les droits de retour conventionnels et légaux

Les libéralités graduelles et résiduelles

Pour les stratégies de protection du conjoint en cas de décès

Pour les stratégies de transmission dans le cadre de famille recomposée

Pour les stratégies de transmission en ligne collatérale

Combinaison de ces nouvelles libéralités avec la technique du démembrement de propriété

Dans quels cas faut-il recourir à la renonciation à l'action en réduction ? Comment l'utiliser afin d'améliorer les conditions de transmission ? Mise en œuvre technique de la RAAR.

Quelles opportunités offrent le cantonnement pour le conjoint ou le légataire ?

2. Stratégies de transmission appliquées au patrimoine professionnel

Quelles sont les innovations juridiques de la loi du 23 Juin 2006 en faveur de la transmission d'entreprise familiale ? (Donation-partage de sociétés en présence de tiers, transmission transgénérationnelle...)

Combinaison des dispositifs de transmissions entre vifs et des dispositions fiscales en faveur de la transmission d'entreprise : comment limiter la pression fiscale sur les droits de mutation à titre gratuit et sur la plus value professionnelle ?

Le recours aux holdings de rachat ; la transmission de l'entreprise reprise par un tiers extérieur au cercle familial.

Comment limiter la plus value professionnelle ? régime d'exonération (Art. 151 septies et 238 quindecies du CGI), régime de report (Art. 41 du CGI), combinaison des régimes ; maintien des régimes de report d'imposition.

Réduire les droits de mutation à titre gratuit : transmission dans le cadre du cercle familial et engagement de conservation (« engagement DUTREIL ») ; utilisation concurrente ou combinée du régime de donations d'entreprise aux salariés (CGI, art 790 A).

Comment organiser le mandat posthume dans le cas de transmission subie ?

Recourir aux libéralités-partage.

Les régimes de crédit de paiement des droits : opportunité, mise en œuvre et difficultés d'application.

Sécuriser la transmission : utilisation du rescrit, utilité, limite et mise en œuvre de la procédure de contrôle « sur demande ».